

Numéro 7 Avril 2026

ISSN 2960-1606

RAVSE

Revue d'Analyse des Vulnérabilités
Socio-Environnementales



Revue de Géographie du

LAVSE

<https://revue.lavse.org/>

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE DE L'UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA

RAVSE

Revue de Géographie du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales, publiée par le Département de Géographie de l'Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

INDEXATION

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23819>

Impact Factor : 6,87 (2026)

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur

Joseph P. ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'Université Alassane OUATTARA (UAO)

Secrétariat de rédaction

- Konan KOUASSI, Professeur Titulaire à l'UAO
- Narcisse Bonaventure ASSI-KAUDJHIS, Professeur Titulaire à l'UAO

Secrétariat administratif et technique

- Konan KOUASSI, Professeur Titulaire à l'UAO
- Guy Roger Yoboué KOFFI, Maître-Assistant à l'UAO
- Edouard Zadi ZOGBO, Maître-Assistant à l'UAO
- Pierre Anvo AYEMOU, Maître-Assistant à l'UAO
- Senguen KOUAKOU, Assistant, Informaticien, à l'UAO
- Adeline Olga BRISSY, Maître-Assistant à l'UAO
- Enoc One GUEDE, Maître-Assistant à l'UAO

Comité scientifique

- DJAKO Arsène, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- SOKEMAWU Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- GIBIGAYE Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- GUEDEGBE Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi

(Bénin)

- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KADOUZA** Padabô, Professeur Titulaire, Université de Kara (Togo)
- **BLE Celestin**, Directeur de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **ASSA** Rebecca Rachel A., Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- **BOUPKESSI** Tchaa, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **MÉDIEBOU** Chindji, Maître de Conférences Université de Yaoundé (Caméroun)
- **FANGNON** Bernard, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **YABI** Ibouraima, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **ABOUDOU** Ramanou Y. M. A., Professeur Titulaire, Université de Parakou (Bénin)
- **KOUMI** Rachelle, Maître de Recherches, CRO (Côte d'Ivoire)
- **BARIMA** Yao Sabas, Professeur Titulaire, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **CHEIKH** Samba Wade, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger (Sénégal)
- **PAPA** Sakho, Maître de Conférences, Cheikh Anta Diop (Sénégal)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Maître de Conférences, Université Abomey-Calavi (Bénin)

EDITORIAL

L'analyse de la vulnérabilité vise à comprendre les conditions et les expressions d'exposition néfaste aux catastrophes naturelles et aux crises dans le but de réduire leurs conséquences sur les populations, les territoires et les activités. La nécessité d'une approche géographique s'impose comme une réponse à la complexité de l'objet d'étude que constitue la vulnérabilité. La création de RAVSE résulte de l'engagement scientifique du Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-environnementales logé à l'Université Alassane Ouattara à contribuer à la diffusion des savoirs scientifiques. RAVSE est une revue spécialisée de Géographie dont l'objectif est de contribuer à éclairer la complexité des facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences mises en place par les sociétés dans un contexte de développement durable. Elle maintient sa ferme volonté de réunir les contributions venant d'horizon divers qui donnent à la vulnérabilité socio-environnementale son épaisseur géographique. Ce support de publication scientifique vient donc renforcer la visibilité des résultats des travaux de recherche menés sur les vulnérabilités socio-environnementales en géographie et les sciences connexes. RAVSE est au service des enseignants-chercheurs, chercheurs et étudiants qui s'intéressent à l'analyse des vulnérabilités socio-environnementales. A cet effet, RAVSE accueillera toutes les contributions sur les thématiques liées aux facteurs de vulnérabilités socio-environnementales et les stratégies de résiliences.

Secrétariat de rédaction

COMITE DE LECTURE

- **ASSI-KAUDJHIS** Narcisse Bonaventure, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **SOKEMAWU** Koudzo, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **GIBIGAYE** Moussa, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **GUEDEGBE** Odile DOSSOU, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- **HECTHELI** Follygan, Professeur Titulaire, Université de Lomé (Togo)
- **KOUAME** Déhedé Paul, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **MAFOU** Kouassi Combo, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **N'GUESSAN** Kouassi Guillaume, Maître de Conférences, Université Jean Lorougnon Guédé (Côte d'Ivoire)
- **KOFFI** Yéboué Stéphane Koissy, Maître de Conférences, Université Péleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

- **DJAH** Armand Josué, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **KOUASSI** Kouamé Sylvestre, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)
- **ADJAKPA** Tchékpo Théodore, Professeur Titulaire, Université Abomey-Calavi (Bénin)

AVIS AUX AUTEURS

La Revue d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementales (RAVSE), Revue de Géographie du LAVSE (Laboratoire d'Analyse des Vulnérabilités Socio-Environnementale) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des «Sciences de l'homme et de la société». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé(CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1- Manuscrit

Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- le texte doit être transmis au format document doc (word 97-2003);
- il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5, police de caractères Times New Roman 12 ;
- insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans le pied de page ;
- les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Les titres des illustrations (carte, tableaux, figures, photographies) doivent être mentionnés ;
- Le comité de rédaction demande aux auteurs de préciser sur la première page :
 - Le titre du texte,
 - Pour chaque auteur, une notice comprenant :
 - les nom et prénoms,
 - le grade
 - le rattachement institutionnel,
 - l'adresse électronique,
 - Un résumé en un seul paragraphe de 1000 signes (espaces compris) maximum, qui devra être différent du premier paragraphe du texte. Il doit notamment énoncer l'objectif poursuivi par l'auteur.
 - Proposer six mots clés.
 - Proposer le texte lui-même.

NB : le résumé doit être traduit en anglais ainsi que les mots clés.

Le manuscrit doit respecter la structuration suivante : Introduction, Méthodologie, Résultats (analyse des Résultats), Discussion, Conclusion, Références bibliographiques (s'il s'agit d'une recherche expérimentale ou empirique).

Les notes infrapaginales, si elles existent, doivent être numérotées en chiffres arabes, rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à

d'autres langues que celle de l'article en italique (*Solanum lycopersicum*).

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2. ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)

1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)

1.2.1. Troisième niveau (Times 12 italique sans le gras)

Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 10). Ces éléments d'illustration doivent être : **i.** annoncés, **ii.** Insérés, **iii.** Commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

2- Notes et références

2.1. Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (T. K. YEBOUE, 2017, p. 18);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples:

En effet, l'objectif poursuivi par K. Kouassi (2012, p. 35), est «une meilleure appréhension des enjeux de la problématique de l'insalubrité dans l'espace urbain en général et à Adjamé (...)»

2.3. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

2.4. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Lieu de publication, Editeur, pages (p.) **pour les articles et les chapitres d'ouvrage.**

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition

(ex: 2nde éd.).

2.5. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple:

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, 345 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, 368 p.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, «Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre», *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, 153p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL).

3. Nota bene

3.1. Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article.

3.2. Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.

3.3. Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2-45.

3.4. En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.

3.5. Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace.

3.6. Plan: Introduction (Problématique, Hypothèse), Méthodologie (Approche), Résultats (analyse des résultats), Discussion, Conclusion, Références Bibliographiques

Résumé: dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, faire une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction: doit présenter le contexte, la situation problématique, le problème, les questions de recherche, les objectifs de recherche et si possible les hypothèses.

Outils et méthodes: (Méthodologie/Approche), l'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes

Résultats: l'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'Analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article; le point "R" présente le résultat issu de l'élaboration (traitement) de l'information sur les variables.

Discussion: la discussion est placée avant la conclusion ; la conclusion devra alors être courte. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Le Rédacteur en chef

Sommaire

<p>Yao Dieudonné KOUASSI</p> <p><i>Risques climatiques et stratégies d'adaptation des bas-fonds rizicoles de la sous-préfecture de Sinfra (Côte d'Ivoire)</i></p>	12
<p>Kouakou Alain François KOUASSI, Kouadio Christophe N'DA, KANGA Kouakou Hermann Michel, Agoh Pauline DIBI-ANO</p> <p><i>Variabilité climatique et prévalence du paludisme à Zoé Bruno dans la commune de Koumassi, Abidjan, Côte d'Ivoire</i></p>	29
<p>Ibra FAYE, El Hadji Balla DIEYE, Djiby YADE, François Ngor SENE, Ousmane SOW</p> <p><i>Vulnérabilité des systèmes agro-littoraux des Niayes du Sénégal face aux dynamiques côtières et aux mutations socio-économiques</i></p>	45
<p>Monsia Pascal SAHI, Lacina Adama FOFANA, FOFANA Alassane Salif</p> <p><i>Gestion du foncier et développements local dans le département de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i></p>	77
<p>DRO Aïda Julienne Perpétue, DINDJI Médé Roger</p> <p><i>La nouvelle décharge de Kossihouen (Abidjan, Côte d'Ivoire) : entre performance technique et inquiétudes sociales</i></p>	92
<p>SOUMAHORO Saï Pou, KOUADIO N'dri Yann Cedric, BEDA Abaze Henri Joël</p> <p><i>Fluctuation climatique et évolution de la prévalence du paludisme dans le district sanitaire de Yopougon ouest Songon (Abidjan Ouest)</i></p>	111
<p>YE SATA</p> <p><i>Résilience alimentaire et savoirs écologiques locaux dans les systèmes halieutiques côtiers : le rôle des acteurs informels à San Pedro (Côte d'Ivoire)</i></p>	130
<p>Kokouvi Azoko KOKOU, Kodjo ODAH</p> <p><i>Apport des systèmes d'information géographique à la sécurisation foncière dans la commune d'Agoè-nyivé 2 (préfecture d'Agoé-nyivé au Togo)</i></p>	141
<p>Mepongo Fouda Pierre Francis</p> <p><i>Les tueurs silencieux de l'environnement naturel dans la région de l'Est Cameroun : Enjeux et analyse des pratiques de la cacaoculture et du « sillage sauvage » de bois</i></p>	162

<p>Bouréïma TOURE, Sékouba COULIBALY</p> <p><i>Vulnérabilités socio-environnementales dans la commune rurale de Sanankoroba au Mali</i></p>	178
<p>Djiby YADE, Tidiane SANE, Ibra FAYE, François Ngor SENE, Babacar NDAO</p> <p><i>Dynamique spatio-temporelle du trait de côte dans la commune de Palmarin (Sénégal) entre 1973 et 2026 : analyse par l'outil Digital Shoreline Analysis System (DSAS 5.1)</i></p>	196
<p>Baba DIARRA, Cheikh Tidiane WADE</p> <p><i>Influence de la variabilité climatique sur la phénologie des arbres fruitiers dans les vergers de l'arrondissement de Djirédji en Moyenne Casamance dans le Sud du Sénégal</i></p>	221
<p>KOUAKOU Adjoua Sylvie</p> <p><i>Stratégie de résilience des populations dans les périphériques de Bouaké face à la recrudescence de la violence criminelle</i></p>	237
<p>Jean-Aimée Assué YAO, Faustin GUEI, Bonaventure Kouadio ISSA</p> <p><i>Implications socio-économiques des activités de réparation auto-moto dans la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire)</i></p>	255
<p>SERI-YAPI Zohonon Sylvie Céline</p> <p><i>Analyse de la situation de propriété foncière des productrices de vivriers dans la localité de Kouamékro (sous-préfecture d'Ogoudou, Sud de la Côte d'Ivoire)</i></p>	272
<p>Moussa dit Martin TESSOUGUE, Youssef CISSE, Mamadi KABA DIAKITE</p> <p><i>Un site géotouristique des monts mandingues : arche de Kamandjan, description et valorisation touristique</i></p>	290
<p>MABALE Reine, HOUSSEINI Vincent GONNE Bernard</p> <p><i>Accès des femmes au foncier agricole et développement socioéconomique dans le terroir de Djidoma-Kaélé (Extrême-Nord Cameroun)</i></p>	321
<p>AKPO Essénam Marie-Melchior, BALOUBI Makodjami David</p> <p><i>Caractérisation de l'étalement urbain dans la commune d'Abomey-Calavi au Bénin</i></p>	338
<p>Abdou Kadry MANÉ, Ibrahima DIOMBATY, Ibrahima Ba</p> <p><i>Dynamiques transfrontalières et urbanisation des espaces ruraux sénégalais : le cas des villages-frontières de Keur Ayib et de Séléty</i></p>	357

**ACCES DES FEMMES AU FONCIER AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT
SOCIOECONOMIQUE DANS LE TERROIR DE DJIDOMA-KAELE (EXTREME-
NORD CAMEROUN)**

MABALE Reine, Doctorante

Département de Géographie, Université de Maroua, BP 644 Maroua Cameroun

Email: mabalereine@gmail.com

HOUSSEINI Vincent, Chargé de Cours

Département de Sécurité Industrielle, Qualité et Environnement (ENSMIP),

Email: vincenthousseini@gmail.com

GONNE Bernard, Professeur,

Université de Maroua, BP 644 Maroua Cameroun

Département de Géographie (ENS), Université de Maroua, BP 644 Maroua,
Cameroun

Email: gonnebernard@gmail.com

(Reçu le 30 janvier 2026; Révisé le 25 février 2026 ; Accepté le 30 mars 2026)

Résumé

Cet article s'inscrit dans le vaste champ de la problématique du genre dans la gouvernance foncière en Afrique. Cette étude pose le problème d'accès des femmes au foncier et leur contribution socioéconomique dans la plaine de Djidoma-Kaélé à l'Extrême-Nord (Cameroun). L'objectif étant d'analyser le niveau d'accessibilité des femmes au foncier et leur contribution au développement socioéconomique. La recherche documentaire et les enquêtes sur le terrain ont permis de collecter les informations sur les facteurs favorisant l'accès au foncier, les modalités d'accès à la terre et la contribution des femmes au développement. La méthodologie utilisée est celle hypothético déductive, les levées parcellaires ont été effectués à l'aide d'un GPS et QGIS 2.14 pour la réalisation des cartes. À partir des résultats obtenus, les facteurs culturels, religieuses, lois permettent aux femmes d'accéder à la terre. Il ressort que sur les 200 femmes enquêtées, 83 % accède à la terre par le faire valoir direct contre 17 % par le faire valoir indirect. Cette accessibilité des femmes au foncier a permis de produire de variétés de culture dont une partie est vendue pour faire face aux diverses charges, notamment la santé (24 %), la scolarisation des enfants (16 %), la participation aux tontines (18 %), la contribution de leur habillement (17 %) et à la ration alimentaire (21 %). Ces résultats issus des données empiriques et des observations de terrain permettent de conclure que l'accessibilité de la femme à la terre favorise le développement socioéconomique.

Mots clés : Accès à la terre, Faire valoir, développement socioéconomique, terroir, Djidoma-Kaélé

WOMEN'S ACCESS TO AGRICULTURAL LAND AND SOCIO-ECONOMIC DEVELOPMENT IN THE DJIDOMA-KAELE AREA (FAR NORTH CAMEROON)

Abstract

This article falls within the broader field of gender issues in land governance in Africa. It examines the issue of women's access to land and their socio-economic contribution in the Djidoma-Kaélé plain in the Far North Region of Cameroon. The objective is to analyze the level of women's access to land and their contribution to socio-economic development. Literature review and field surveys were used to collect data on factors facilitating access to land, modes of land acquisition, and women's contributions to development. The methodology adopted is the hypothetico-deductive approach. Land parcel surveys were conducted using GPS, and QGIS 2.14 was used for map production. Based on the results obtained, cultural, religious, and legal factors enable women to access land. It emerges that out of 200 women surveyed, 83% access land through direct use rights, compared to 17% through indirect use rights. This access to land has enabled women to produce a variety of crops, part of which is sold to meet various expenses, including healthcare (24%), children's education (16%), participation in tontines (18%), clothing (17%), and food consumption (21%). These results, derived from empirical data and field observations, lead to the conclusion that women's access to land promotes socio-economic development.

Keywords: Access to land, Promote, socio-economic development, terroir, Djidoma-Kaélé

Introduction

La problématique du foncier fait l'objet de plusieurs débats politiques et socioéconomiques par les dirigeants du monde. C'est donc une question qui reste d'actualité et placée au centre des priorités par les Nations Unies pour la résolution des problèmes que traversent les territoires et surtout dans les pays en voie de développement. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2008), environ 10 % des femmes seulement dans le monde ont accès à la terre. Ce faible taux est dû au manque de connaissance du droit de propriété foncière pour les femmes et aussi à l'inégalité des sexes. L'accès à la terre est un véritable défi pour les femmes et reste une préoccupation générale. Ce qui explique en partie la recrudescence des conflits fonciers dans le monde. Chaque année, d'importants cas de litiges fonciers dans le monde et particulièrement en Afrique subsaharienne, marquée par une démographie galopante, sont enregistrés. En Afrique, la question d'accès aux ressources de la terre reste un véritable problème et est liée à des facteurs multiples. Ces facteurs sont tels que la rareté croissante de la ressource foncière, les critères historico-culturels dépendent fortement des rapports sociaux de sexe. Les conditions d'accès, le fort taux d'illettrisme des femmes et la double identité de la femme en tant que sœur dans sa famille d'origine et épouse dans sa famille d'alliance (H. Ouédraogo, 2009 ; N. Coumba, 2015). La proportion d'accès des femmes à la terre varie d'un pays à un autre. Au Bénin et au Togo, les femmes sont

propriétaires terriennes respectivement à hauteur de 20 % et 16 %. Au Mali, la femme représente 51,6 % de la population soit 60 % de la main d'œuvre agricole et une production alimentaire d'environ 80 % (CSCR, 2007). Au Sénégal, le pourcentage des femmes est de 52,02 % et représente 26 % de la responsabilité des parcelles dans l'agriculture, mais seulement 13 % des ressources foncières leur reviennent. Au Niger, malgré leur rôle central dans la production agricole, 13,6 % seulement des femmes ont accès à la terre alors que celles-ci constituent 60 % de la main-d'œuvre agricole et produisent environ 80 % de la production alimentaire (AJEEC, 2023). Au Cameroun, les femmes représentent 50,1% de la population du Cameroun et produisent 70% des denrées alimentaires (RGPH, 2005). En ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, seulement 8% des femmes ont accès à une propriété foncière MICS 2014 (J.C. Onana, 2019). Malgré l'adoption de l'ordonnance n° 74-1 du 06 juillet 1974 du Code Foncier et Domanial (CFD) qui permet aux hommes et aux femmes d'accéder à la propriété foncière de façon équitable, les mesures réglementaires semblent d'une relative inefficacité dans la lutte contre les inégalités d'accès au foncier. Dans la pratique, les problèmes de discrimination liés au genre, demeurent un phénomène qui inhibe l'action d'une bonne partie des femmes dans le développement de leurs compétences. En 2014, l'enquête MICS V a relevé que 7,6 % des femmes en milieu rural ont une propriété foncière contre 5,4 % en milieu urbain. Cette même enquête a révélé également que 3,8 % des femmes qui sont propriétaires terriennes, résident dans la Région de l'Adamaoua contre 9,2 % dans la Région du Sud. En 2016, l'étude du MINDCAF, présente un taux 17,13 % des femmes propriétaires de titres fonciers en 2005 contre 21,47 % en 2013. Dans la Région de l'Extrême-Nord, les femmes constituent 50,6 % de la population et 50% d'entre elles vivent en zone rurale (BUCREP, 2005). Elles sont particulièrement importantes pour l'économie, car elles constituent 55,8 % de la production alimentaire (INS, 2010). Les principaux facteurs liés aux litiges fonciers sont l'absence de la volonté politique, la saturation des terroirs due aux mouvements migratoires, la croissance démographique, un système foncier basé sur les codes et les pratiques coutumiers (GONNÉ ET SEIGNOBOS, 2006 ; K.L. Natali, 2018). Pour (K. L. Natali, 2019), si les femmes avaient les mêmes droits que les hommes, les rendements agricoles pourraient s'augmenter de 20 à 30 % et la faim pourrait se réduire de 12 à 17 %. Dans cette même logique, (DEBBIE et EILEEN, 2011) affirme que les femmes dépendent plus de la terre que les hommes. La question de la terre est de toute évidence fondamentale pour promouvoir les droits et le bien-être des femmes en Afrique. Cette étude pose le problème d'accès des femmes au foncier agricole, étant une réalité connue, mais l'analyse de la contribution au développement socio-économique liée à cette accessibilité foncière des femmes dans la plaine de Djidoma-Kaélé reste à analyser. En quoi l'accès des femmes au foncier contribue-t-il au développement socio-économique dans la plaine de Djidoma-Kaélé ? L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer la contribution de l'accès des femmes au

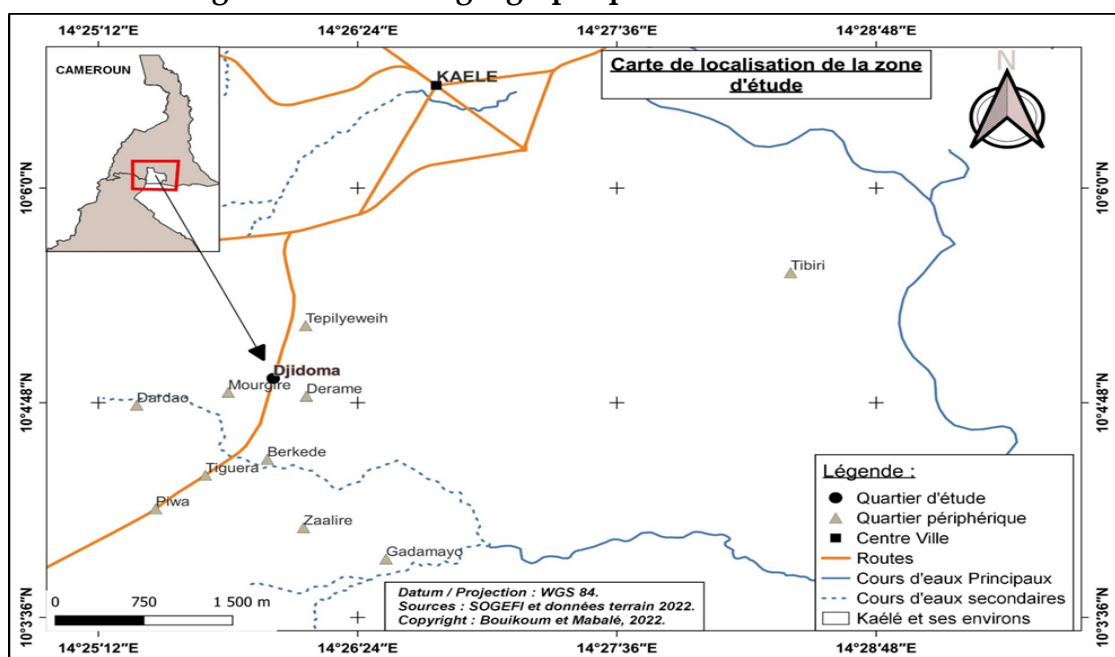
foncier dans le développement socioéconomique pour le cas de la plaine de Djidoma-Kaélé. Cette recherche part de l'hypothèse principale selon laquelle l'accès des femmes au foncier contribue au développement socioéconomique dans la plaine de Djidoma-Kaélé.

1. Matériel et méthode

1.1. Présentation de la zone d'étude

L'étude est menée dans le Département du Mayo-Kani, Arrondissement de Kaélé et plus précisément dans la localité de Djidoma. Étendue sur une superficie d'environ 95 km², la plaine de Djidoma se situe entre le 10°04'39'' de latitude Nord et le 14°26'00'' de longitude Est (figure 1). À travers cette étendue de surface de culture, cette localité a été identifiée comme unité spatiale pour évaluer l'accès des femmes à la terre.

Figure 1. Situation géographique du site d'étude



Source : SOGEFI et données de terrain, Mabale et Bouikoum 2022

1.2. Collecte des données

1.2.1. Observation de terrain

L'enquête de terrain par observation constitue l'élément essentiel de collecte de donnée. Elle permet de faire une lecture directe de la réalité du terrain. Elle a été d'une précieuse utilité surtout dans l'appréciation des conditions de vie des femmes et de leur insertion à partir de leur revenu et le rôle qu'elles jouent dans la communauté pour le développement. Elle a également aidé à évaluer les écarts entre la réalité du terrain et les hypothèses émises : La plaine de Djidoma-Kaélé se caractérise par un contraste géographique prédisposant à l'exploitation des terres agricoles ; Les femmes ayant une parcelle contribuent de façon significative au développement socioéconomique dans cette plaine.

1.2.2. Enquête par questionnaire

L'application KoBo collect v1.30.1. a été d'une importance capitale pour administrer le questionnaire aux femmes de Djidoma, sur un échantillon de 200 femmes. Selon les données du chef de poste agricole de Kaélé, 625 femmes ont une parcelle agricole. L'échantillonnage adopté est aléatoire simple. Chaque femme de ladite localité a une possibilité égale de chance d'être enquêtée. Deux critères sont retenus : l'accessibilité aux parcelles agricoles et l'importance des activités agricoles. La taille de l'échantillon vise un raisonnement correct des résultats de l'enquête sur la population mère. Les tranches d'âges ciblés pour ce questionnaire sont de 15-30 ; 31-50 et de 51 et plus, cette catégorie représente celles actives dans les travaux champêtres.

1.2.3. Entretien et interview

Les entretiens individuels ont concernés les leaders des associations féminines et des GIC pour avoir des informations importantes comme la contribution des femmes au développement socioéconomique. Et enfin, auprès des personnes ressources (les personnes âgées) ont permis de savoir l'évolution de lois coutumières sur l'accès des femmes à la terre agricole. Des Focus Group Discussion avec les femmes ont été réalisés pour une vue globale sur les modes d'accès au foncier, les conflits et les difficultés auxquelles elles font faces et des solutions proposés. Dans cette enquête, l'accent a porté sur les femmes, leur mode d'accès à la terre, leur type de parcelle et leur superficie, enfin sur leur développement socioéconomique. Cela nous a permis d'identifier les différents modes d'accès et de ressortir les différentes activités favorisant leurs développements socioéconomiques à Djidoma-Kaélé. Les interviews ont été également faites auprès du chef de Djidoma, auprès des différents Djaoro de chaque quartier, le maire de Kaélé, le Sous-préfet de Kaélé et le Lamido de Kaélé. L'intérêt de l'enquête dans le cadre cette étude réside dans la possibilité de la généralisation des résultats et la richesse de l'information

2. Résultats

2.2. Facteurs facilitant l'accès des femmes à la terre

Les facteurs sociaux facilitent l'accès des femmes à la terre, parmi lesquels le rôle que joue la famille dans ce processus et le rôle de l'éducation.

2.2.1. Texte et loi portant sur l'accès au foncier

2.2.1.1 Texte juridique

Les institutions étatiques influencent l'accès au foncier. La législation peut stipuler que, les hommes et les femmes ont des droits égaux dans le processus d'accès des parcelles. L'application de la loi dépend très souvent des facteurs institutionnels, politiques et sociaux. En outre, les textes législatifs et réglementaires en vigueur au Cameroun qui régissent l'obtention des terres, et encadrés par l'ordonnance N°74-01

du 06 Juillet 1974 offre des opportunités égales pour accéder à une parcelle. Toutefois, le droit foncier camerounais permet à tout citoyen sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, de posséder ou d'avoir accès à la terre. Selon l'article 65 de la constitution du 2 juin 1972 et qui a été révisée par la loi n°96/06 du 18 janvier 1996 et cette même loi a été modifiée et complétée le 14 avril 2008. À cet effet, l'État garanti à toutes personnes physique ou morale possédant des terrains en propriété, le droit de jouir et d'en disposer librement. Cette loi accorde les mêmes chances aux hommes ainsi qu'aux femmes de se procurer l'espace, d'utiliser, de jouir et de disposer des biens qui sont garantis par la loi. Par ailleurs, le secteur rural est à dominance et régit par le droit coutumier qui intègre le droit d'accès à la terre par succession et le cas des femmes est encore précaire. C'est donc dans ce contexte que la question du statut foncier de la femme reste ouverte.

2.2.1.2. Lois coutumières

Traditionnellement, en Afrique, la terre est un bien collectif de tous les habitants. Chaque individu peut recevoir en jouissance une parcelle du patrimoine communautaire. Le chef, en sa qualité de possesseur de toutes les terres, attribue les parcelles aux ressortissants (entre chefferies, entre familles puis entre les membres de la famille) qui désirent exploiter une parcelle de terre. La soumission aux règles communautaires a longtemps maintenu une relative cohésion sociale et préservé la crise foncière. Le droit coutumier n'est ni formellement documenté ni soumis à un examen législatif. Il est souvent responsable du maintien des inégalités et de pratiques discriminatoires dans l'accès à la terre. En effet, le droit coutumier qui prévaut dans notre société patriarcale permet à la femme rurale d'exploiter la terre. Toutefois, les dirigeants culturels, les aînés du village et les chefs de famille sont les gardiens du droit coutumier. En vertu des pratiques sociales et des normes culturelles, traditionnelles, les femmes et les jeunes filles possèdent rarement des terres et rares sont celles qui en héritent. En outre, leurs droits d'utilisation des terres ne leur sont acquis que par l'intermédiaire de leur mari ou de leur père. Vu ces limites à leurs droits, les végétaux qu'elles cultivent et le bétail qu'elles élèvent leur appartiennent. La prédominance du patriarcat dans le droit coutumier garantit aux hommes de la famille que les terres familiales et les richesses qui en découlent demeurent leurs propriétés.

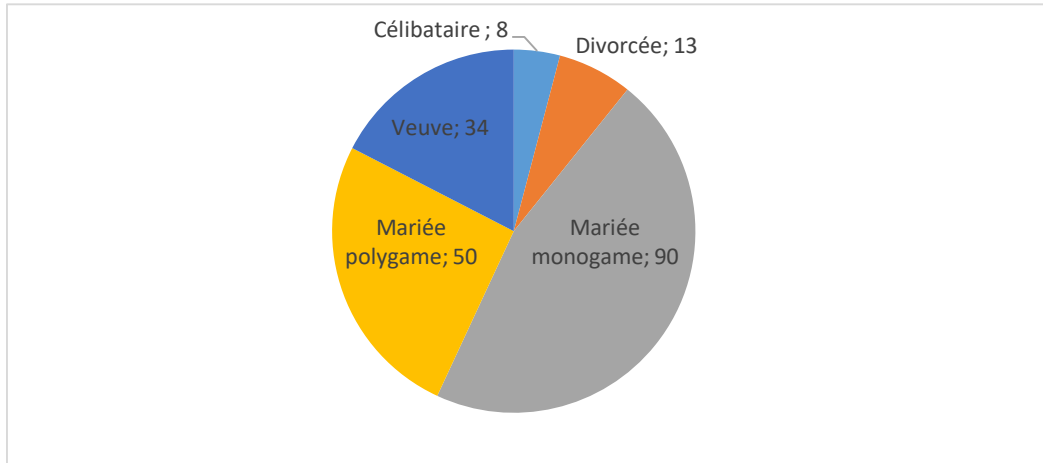
2.2.2. Facteurs socio-culturels

➤ La famille

Au sein des familles, les femmes se démarquent par leur capacité pour trouver des champs. Sur le plan conjugal, les femmes mariées monogames et polygames sont celles qui accèdent le mieux au foncier. Ceci par l'entremise de leurs époux, ou des beaux-parents. Toutefois, ces parcelles sont des petites superficies qui leur permettent juste de produire des quantités pas très importantes des spéculations. Elles ont également

des facilités à louer ou à acheter des champs en fonction de leurs moyens. Elles sont les plus nombreuses dans le village de Djidoma. La figure 2 ci-dessous montre la situation matrimoniale des femmes de ce village.

Figure 2. Situation matrimoniale des femmes de Djidoma-Kaélé



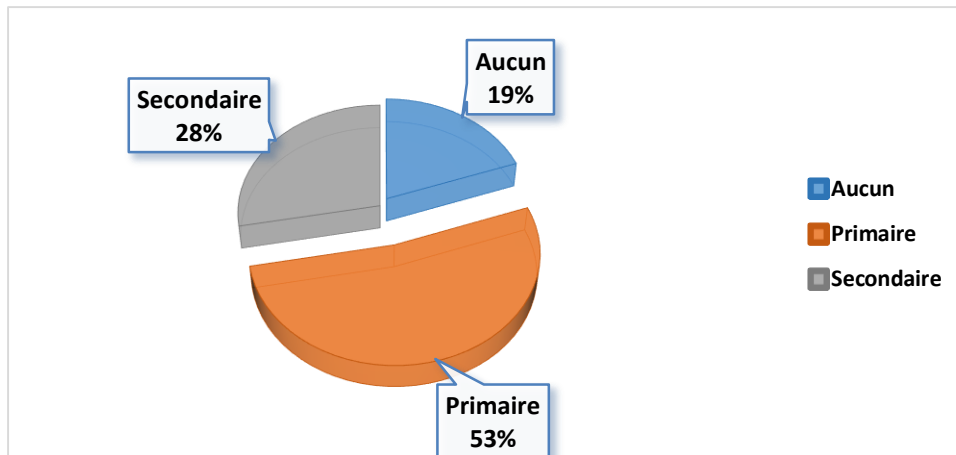
Source enquête de terrain aout 2025

Les mariés monogames (46 %) et polygames (26 %) sont celles qui sont les plus avantagées à avoir accès à la terre ; les veuves (17 %) ; Les célibataires représentent (4 %) seulement car le plus souvent sont des aides familiaux, alors que les divorcées donnent un taux de (7 %) à accéder à la terre. Les résultats issus de cette analyse montrent que le statut matrimonial (les mariés, les veuves, les divorcés et les célibataires) booste et donne considérablement de la chance aux femmes d'accéder à une portion de terre. Dans la plupart des cas, elles sont usufruitières.

➤ *L'éducation*

De nos jours, la scolarisation et l'ouverture au monde donnent un avantage ou un coup de pouce à la femme dans le processus de l'accès au foncier. Bien que leurs niveaux d'étude ne sont pour plupart, pas élevés, mais grâce au media les femmes arrivent à comprendre les réalités d'autres cultures qui leur permettent d'améliorer leur accès au foncier et s'imprégner de leur système cultural. Cependant, certaines d'entre elles ont pu voyager et ont acquis certaines méthodes ou techniques. La figure 3 suivante donne un aperçu sur le niveau d'instruction des femmes.

Figure 3. Niveau d'étude des femmes de Djidoma-Kaélé.



Source enquête de terrain août, 2025

Le constat qui se dégage est que 19 % des femmes n'ont pas de niveau d'étude ou n'ont pas été à l'école faute de moyens ; 53 % de celles-ci ont malheureusement arrêté les études au niveau primaire parfois par naïveté ou par manque de moyens, et 28 % des femmes ont atteint le niveau du secondaire. Toutefois, celles qui ont progressé leur niveau d'études, sont plus cultivées et savent que le droit donne la chance à toute personne, homme comme femme, d'avoir les mêmes possibilités d'accéder au foncier.

➤ *Tradition*

Dans la culture Moundang, la tradition ancienne permettait aux femmes d'avoir leurs parcelles de culture mais cela était sous le contrôle de leur mari. Les parcelles qu'elles occupaient étaient uniquement destinées à la culture des arachides et du petit pois de terre. Les autres cultures tels que le mil, maïs, coton, sont aussi uniquement destiné à l'homme. Dont elles ne pouvaient décider de la récolte parce qu'elles étaient sous l'autorité de leur mari et c'est ce dernier qui prend toutes décisions.

2.3. Modes variés d'accès à la terre à Djidoma-Kaélé.

L'occupation de la terre en Afrique est bien connue. Autrefois, la femme n'avait pas droit à la terre mais aujourd'hui, les femmes ont droit à la terre et elles l'obtiennent de plusieurs manières l'on peut avoir entre autres l'héritage, l'achat, la location, et parfois des dons.

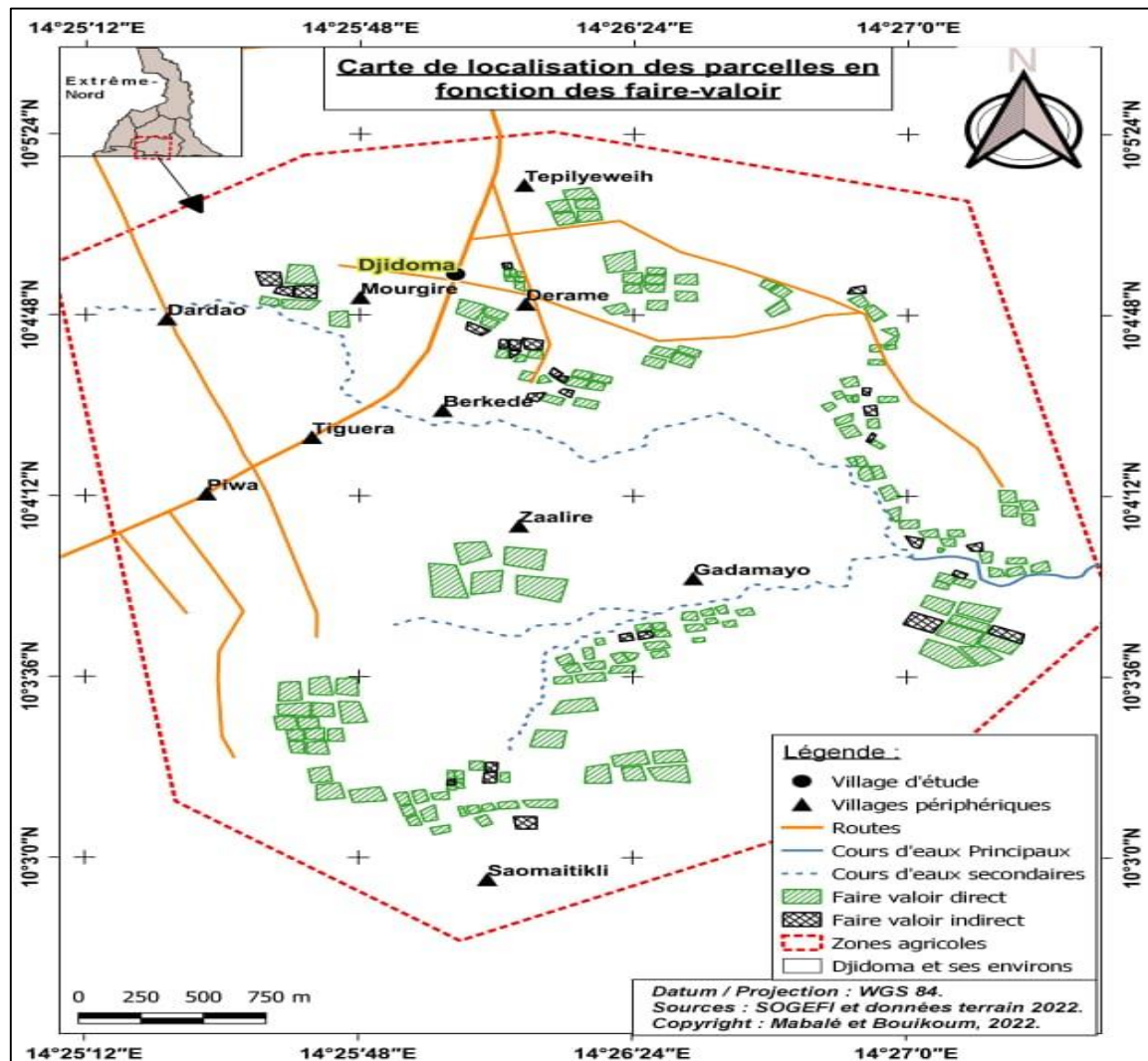
Tableau 1. Principaux modes d'accès au foncier

Mode d'accès	Effectifs	Pourcentage
Achat	5	2,5 %
Don	2	1 %
Héritage	56	28 %
Location	34	17 %
Cession familiale	103	51,5 %
Total	200	100%

Source : enquête de terrain août 2025

D'après le tableau 1, nous remarquons que la plupart des femmes occupent des parcelles familiales avec un taux de 51,5%. Les parcelles familiales appartiennent le plus souvent au mari, à un parent ou un proche. Également dans ce tableau, il est visible que les femmes qui héritent des parcelles représentent un taux de 28%, la location ne reste pas sans effet dans cette zone, car 17% des femmes louent des parcelles pour les besoins de culture. Aussi, l'achat des parcelles par les femmes est faible dans cette partie, le taux estimé est seulement de 2,5%. Il ressort de cette analyse que le don connaît une régression du fait de la location qui prévaut, pour preuve, à peine 1% de femmes a reçu le don de parcelle. En plus d'accès par héritage, don, achat et cession familiale, font partie des faire-valoir direct et la location des faire-valoir indirect sont prise en compte.

Figure 2. Faire-valoir à Djidoma-Kaélé



Source enquête de terrain août 2025.

Cette carte présente les parcelles des femmes qui ont accédées par faire valoir qui sont direct et indirect. D'après les résultats, il ressort que celles qui ont des faires valoir direct sont plus nombreuses et représentent 83 % et celles qui des faires valoir indirect ne représentent que 17 %. Les femmes occupent des superficies variées à Djidoma. Cela est dû en fonction de leurs moyens financiers. Dans cette localité, 118 femmes ont une superficie de moins d'un ha, 73 femmes ont un espace compris entre 1 et 2 ha, seulement 3 femmes ont une parcelle entre 3 et 4 ha et enfin 6 femmes occupent des parcelles de plus de 5 ha. Plus il y'a les moyens, elles louent d'importantes parcelles pour augmenter leurs productions. Les superficies de parcelles qu'elles occupent, varient entre moins d'un ha à 5ha (figure 3).

2.4 Contribution des femmes au développement socioéconomique

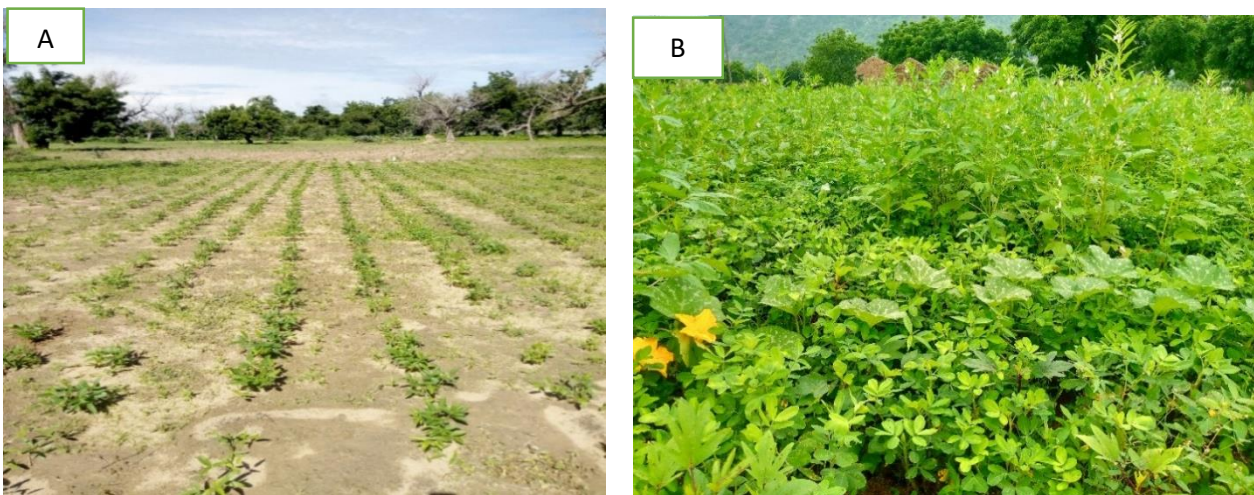
Pour une bonne exploitation et une bonne production agricole, plusieurs systèmes de culture sont pratiqués par les femmes. Les champs occupés par les femmes sont

généralement de petites parcelles, il leur faut alors un système de culture approprié qui sont la polyculture, la monoculture et quelque fois l'assolement pour qu'elles tirent profit de ces parcelles. Ainsi, le système de culture le plus dominant est la polyculture soit 86,5 % des femmes de Djidoma pratiquent ce système. Bien que ce système domine. Certaines pratiquent aussi la monoculture soit 6 % sont pratiqués, très peu de femmes pratiquent ce système.

2.4.1. Une contribution à la sécurité alimentaire par la production exclusive de vivriers

La production exclusive de cultures vivrières constitue un levier fondamental de la sécurité alimentaire dans les localités rurales. Dans ces espaces marqués par une forte dépendance à l'agriculture pluviale et par des inégalités d'accès aux ressources foncières, les femmes jouent un rôle central dans la production, la transformation et la gestion des denrées alimentaires destinées à la consommation des ménages. En effet, la culture des vivriers tels que le mil, le sorgho, le maïs, le niébé et l'arachide permet d'assurer en priorité l'autoconsommation. Cette orientation vers une production à finalité alimentaire directe réduit la vulnérabilité des ménages face aux fluctuations des marchés et aux crises économiques. Elle garantit une disponibilité constante de denrées de base, contribuant ainsi à la stabilité alimentaire, l'un des piliers de la sécurité alimentaire.

Planche1. Système de culture à Djidoma-Kaélé.



Source : enquête de terrain, août 2025

La planche photographique 1 montre le système de culture existante dans la localité de Djidoma. La photo A, montre un champ de niébé uniquement, sans autre spéculation qui désigne la monoculture. L'image B par contre montre une variété de culture dans ce champ, on y trouve l'arachide, le melon, le sésame et le foléré qui illustre un système de polyculture. Il est à noter ses deux systèmes de culture se différencie au niveau des spéculations semées et les deux systèmes sont bénéfiques.

Tableau 2. Répartition (%) des superficies de parcelles occupées par les femmes à Djidoma-Kaélé

Superficie	Effectifs
moins 1ha	118
1-2 ha	73
3-4 ha	3
plus de 5 ha	6
Total	200

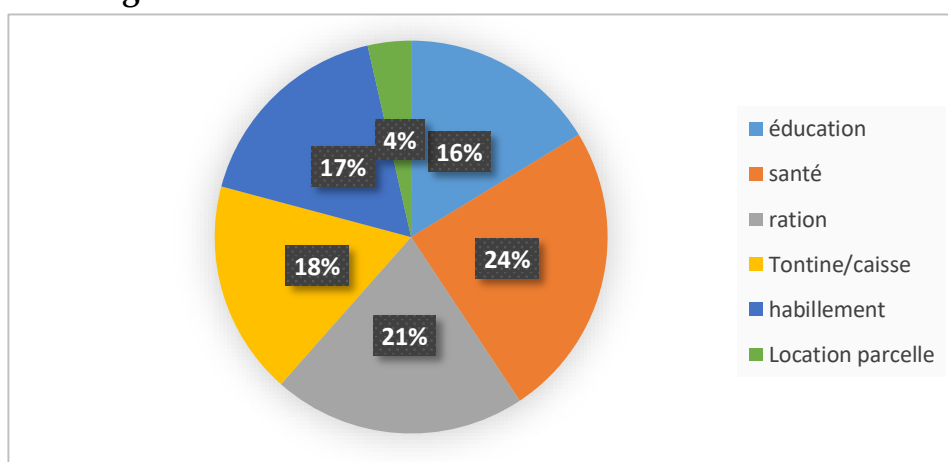
Source : enquête de terrain août 2025

D'après les résultats d'enquêtes, le tableau 2 représente les superficies de parcelles occupées par les femmes de la localité de Djidoma. Il ressort de ces résultats que, 60% des femmes, soit plus de la moitié de l'échantillon occupent de parcelles d'une superficie de moins d'un ha (1/4 ha à 3/4 ha). Celles qui occupent de parcelle d'une superficie moyenne de 1 ha à 2 ha représentent 37%. Les femmes qui occupent de parcelle de grandes superficies, ne représentent que 2%, avec une superficie de 3 ha à 4 ha.

2.4.2. Contribution de la femme à l'épanouissement familial

L'accès des femmes à la terre contribue au bien être de toute la famille. Les femmes ayant accès à la terre participent au développement de la famille ou à l'amélioration des conditions de vie de chaque membre de la famille, et ceux sur plusieurs ordres. À cet effet, les femmes mènent des actions concrètes et bénéfiques pour la famille. Le graphique présente les différentes actions faites à partir des revenus de la terre.

Figure 3. Contribution de la femme au sein la famille



Source : enquête de terrain août 2025

Cette figure montre la participation active de la femme au sein de la famille, les actions menées sont multiples. Il ressort donc de ce graphique qu'elles prennent en charge l'éducation des enfants, la santé, la ration, l'habillement de ces derniers. Elles participent également à la vie en communauté en s'intégrant dans les tontines. Il faut

retenir que dans la localité de Djidoma-Kaélé 24% des femmes prennent soin de la santé des membres de la famille, 21% d'entre elles participent à la ration alimentaire au sein de leur famille, 18% font de la tontine et la caisse d'épargne. 17% parmi elles, habillent les membres de leur famille. 16% des femmes s'occupent de l'éducation des enfants tout en payant leurs frais de scolarité. 4% d'elles louent la parcelle pour l'exploitation. Le travail de la femme actuelle s'est aussi modifié et amélioré. Elles sont garantes de la production vivrière et de l'alimentation (21%) de la famille, de l'éducation (16%) et aussi de la santé (24%). Elles exercent également d'autres activités telles que l'élevage (33%), le commerce (28%) et la poterie (2%), leur implication dans les GIC/associations (30%).

3. Discussion

Les résultats de cette étude permettent de questionner de manière critique les relations entre accès des femmes au foncier, structures socio-culturelles et développement socioéconomique dans le terroir de Djidoma-Kaélé. Loin d'une lecture linéaire ou déterministe, ces résultats révèlent des dynamiques ambivalentes, à la fois marquées par des avancées notables et des contraintes structurelles persistantes. L'analyse des modes d'accès montre une domination nette de la cession familiale (51,5 %) et de l'héritage (28 %), au détriment des formes marchandes comme l'achat (2,5 %). Ces résultats confirment que l'accès des femmes à la terre reste largement encadré par les logiques coutumières et patriarcales, comme l'ont souligné (Ouedraogo, 2009) et (N. Coumba, 2015). Cependant, contrairement à une vision strictement excluante du système coutumier, les données empiriques montrent que celui-ci constitue également un mécanisme d'intégration sociale, permettant aux femmes d'accéder à la terre, bien que de manière indirecte et conditionnée. Cette ambivalence rejoint les analyses d'(E. Le Bris et *al.*, 1983), pour qui les systèmes fonciers africains combinent exclusion et régulation sociale. Toutefois, cet accès reste structurellement fragile. Le recours majoritaire au faire-valoir direct sans sécurisation juridique traduit une situation d'« inclusion sans propriété », concept développé par (Meinzen-Dick et *al.*, 2019), où les femmes exploitent la terre sans disposer de droits durables. Dans ce sens, les résultats confirment les observations de (K. L. Natali, 2019), selon lesquelles les femmes dans l'Extrême-Nord du Cameroun sont principalement utilisatrices plutôt que propriétaires. Par ailleurs, la faible proportion d'accès par achat ou don met en évidence les inégalités économiques et sociales persistantes, rejoignant les travaux de (N. Bibiane et *al.*, 2009) et (S. Diarra et *al.*, 2013), qui insistent sur les obstacles structurels limitant l'autonomisation foncière des femmes. Cependant, l'émergence de la location (17 %) suggère une mutation progressive du système foncier vers une logique marchande, confirmant les analyses (J. C. Onana, 2020) et (M. C. Avohoueme, 2012). Cette transformation, bien que marginale, ouvre des perspectives d'autonomisation, tout en risquant d'accentuer les inégalités entre femmes selon leurs

capacités financières. Les facteurs facilitant l'accès au foncier révèlent une forte dépendance aux structures sociales traditionnelles, notamment le statut matrimonial et les relations familiales. Les femmes mariées apparaissent comme les principales bénéficiaires, ce qui confirme les analyses de (H. Ouédraogo, 2009) et (C. Munezero et *al.*, 2016), selon lesquelles l'accès à la terre est fortement médiatisé par les rapports de genre. Ce constat met en évidence une reproduction des inégalités, dans la mesure où les droits fonciers des femmes restent subordonnés à leur position dans la structure familiale. Ainsi, contrairement aux principes d'égalité promus par le cadre juridique camerounais (ordonnance de 1974), les pratiques sociales continuent de limiter l'effectivité de ces droits, comme l'ont démontré (S. S. Omgba, 2016) et (R. Tchapgmegni, 2005, p.143). Néanmoins, les résultats montrent également l'émergence de facteurs de transformation, notamment le niveau d'éducation et l'exposition aux médias. Ces éléments renforcent les capacités des femmes à revendiquer leurs droits et à diversifier leurs modes d'accès. Ce constat rejoint les conclusions de la FAO (2008) et du BIT (2019), qui soulignent le rôle de l'éducation dans l'autonomisation économique des femmes rurales.

Par ailleurs, la coexistence entre droit moderne et droit coutumier met en évidence une dualité juridique problématique, déjà soulignée par (E. Le Bris et *al.*, 1983) et plus récemment par ONU (2020). Cette dualité crée un espace d'incertitude juridique qui fragilise les droits fonciers des femmes et limite leur capacité d'investissement. Les résultats montrent que l'accès à la terre permet aux femmes de jouer un rôle central dans le développement socioéconomique, notamment à travers la sécurité alimentaire, la prise en charge des dépenses familiales et la participation aux activités économiques. La dominance des cultures vivrières confirme les analyses de la FAO (2003, 2008) et du CSCRP (2007), selon lesquelles les femmes assurent une part importante de la production alimentaire en Afrique. Toutefois, cette spécialisation dans le vivrier peut également être interprétée comme une assignation genrée, limitant leur accès aux cultures de rente plus rémunératrices, comme l'ont souligné (A. K. Koffi et B. Adama, 2007). De plus, la contribution des femmes aux dépenses familiales (santé, alimentation, éducation) confirme leur rôle central dans la reproduction sociale, en cohérence avec les analyses de la BAD (2015) et de (Debbie et Eileen, 2011). Cependant, cette contribution révèle également une forme de charge invisible, où les femmes assument des responsabilités accrues sans bénéficier d'un pouvoir décisionnel équivalent. La forte pratique de la polyculture (86,5 %) traduit une stratégie d'adaptation aux contraintes foncières et climatiques. Cette stratégie rejoint les analyses de (C. Raimond, 2009) et (J. P. Chauveau et *al.*, 2020), qui mettent en avant la capacité d'innovation des systèmes agricoles africains. Toutefois, elle peut aussi être interprétée comme une stratégie de survie plutôt que d'accumulation, en raison de la faible superficie des parcelles. En effet, la prédominance des petites exploitations (moins d'un hectare) constitue un frein majeur à l'intensification agricole et confirme

les analyses de la (Banque mondiale, 2008), selon lesquelles l'accès limité aux ressources productives réduit les performances agricoles. Si les résultats confirment que l'accès au foncier améliore les conditions de vie des femmes et de leurs ménages, ils montrent également que cette contribution reste limitée par des contraintes structurelles. Contrairement à l'hypothèse d'un lien direct entre accès au foncier et développement, les résultats suggèrent une relation plus complexe, médiatisée par des facteurs sociaux, économiques et institutionnels. Ainsi, bien que les femmes contribuent activement au développement socioéconomique, leur rôle reste sous-valorisé et peu institutionnalisé, comme l'ont souligné (J. C. Onana, 2020) et (ONU, 2020). Cette situation limite leur capacité à transformer leur accès à la terre en véritable levier d'autonomisation. Enfin, conformément à l'approche épistémologique de (G. Bachelard, 1980), il convient de reconnaître les limites de cette étude. L'échantillon restreint et la nature déclarative des données introduisent des biais potentiels. Toutefois, la cohérence des résultats avec les travaux existants renforce leur validité analytique.

Références bibliographiques

AJEEC, 2023, *Terre des femmes : droits des femmes et accès au foncier au Niger*, Niamey, AJEEC.

Aka Kouadio Koffi, Bedia Adama, 2007, *Genre, accès à la propriété foncière et pauvreté rurale en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Université de Cocody, p.14.

Avohoueme Médjéou Béranger, 2012, *Nouveau marché du foncier au Sud-Bénin : acteurs, identités et mécanismes*, Montpellier, Journées Doctorales du Pôle Foncier.

Bachelard Gaston, 1980, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 257 p.

Banque Africaine de Développement, 2015, *Autonomisation économique des femmes en Afrique*, Abidjan, BAD.

Banque mondiale, 2008, *Rapport sur le développement dans le monde : L'agriculture au service du développement*, Washington DC, World Bank, 365 p.

Bibiane Nguemegne, Tchatchouang Clarisse, Ndzié Mireille, 2009, *Le difficile accès des femmes à la terre dans les pays du Sud*, Yaoundé, (publication non éditée).

Bureau International du Travail, 2019, *Donner des moyens d'action aux femmes dans l'économie rurale*, Genève, BIT.

Cellule Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, 2007, *Rapport national sur la sécurité alimentaire au Mali*, Bamako, Gouvernement du Mali.

Chauveau Jean-Pierre, Grajales Jacobo, Léonard Éric, 2020, *Les dynamiques foncières en Afrique rurale*, Paris, Karthala.

Coumba Ndiaye, 2015, « *Genre et foncier : une équation non résolue en Afrique de l'Ouest* », *Revue Africaine de Sociologie*, Vol.19, n°2, p.45-60.

Bundlender Debbie, Alma Eileen, 2011, *les femmes et la terre : des droits fonciers pour une meilleure vie*, CRDI, Ottawa, Canada p.24-26

Diarra Souleymane, Traoré Bintou, Konaté Amadou, 2013, *L'accès à la terre : un défi pour les femmes et les hommes en Afrique*, Bamako.

Doss Cheryl R., Meinzen-Dick Ruth Suseela, Bomuhangi Anatole, 2020, "Who owns the land? Perspectives from rural Africa", *World Development*, Vol.129, p.104-120.

Doss Cheryl R., Meinzen-Dick Ruth Suseela, Quisumbing Agnes R., Theis Sophie, 2018, "Women in agriculture: Four myths", *Global Food Security*, Vol.16, p.69-74.

Gonné Bernard, Seignobos Christian, 2006, « *Nord Cameroun : les tensions foncières s'exacerbent* », *Grain de sel*, n°36, Montpellier, Inter-réseaux, p.1-18.

Kossoumna Liba'a Natali, 2019, *Accès des femmes au foncier dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, Maroua, Université de Maroua.

Le Bris Émile, Leroy Étienne, Snyder Francis, 1983, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala.

Meinzen-Dick Ruth Suseela, Quisumbing Agnes R., Doss Cheryl R., Theis Sophie, 2019, "Women's land rights as a pathway to poverty reduction", *Agricultural Systems*, Vol.172, p.72-82.

Munezero Camille, Kamwenubusa Ernest, Bizongwako Jean Darcy, 2016, *Les enjeux de l'accès des femmes à la terre au Burundi*, Bujumbura, Université du Burundi.

Ongba Ssomben Sylvain, 2016, « *Femmes et foncier au Cameroun : entre lois et pratiques* », *Revue Juridique Africaine*, Vol.12, n°1, p.23-38.

Onana Jean Christophe, 2020, *Femmes et accessibilité à la propriété foncière au Cameroun*, Paris, HAL.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 2003, *Réforme agraire et développement rural*. Rome : FAO.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture. (2008). *Accès à la terre en milieu rural en Afrique*. Rome : FAO.

Organisation des Nations Unies, 2020, *Les femmes et l'environnement*, New York, ONU.

Ouédraogo Hamidou, 2009, *Accès à la terre et sécurisation foncière en Afrique de l'Ouest*, Ouagadougou, IIED, p.15.

Raimond Christian, 2009, *Projet de développement rural et question foncière dans la région du Nord-Cameroun*, Paris, IRD.

Tchapmegni Robinson, 2005, *La problématique de la propriété foncière au Cameroun*, Yaoundé, Université de Yaoundé I, 143p.